



FICHE DE POSTE

Administration handi-accueillante attachée à la mixité et à la diversité

LE HCÉRES RECRUTE UN CONSEILLER SCIENTIFIQUE AU DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DES COORDINATIONS TERRITORIALES

Poste à pourvoir au 13 janvier 2020

PRÉSENTATION DU HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est une autorité administrative indépendante, créée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche. Son organisation et son fonctionnement sont régis par le décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014. Le Haut Conseil est chargé :

- d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique et l'Agence nationale de la recherche, les entités de recherche ; les formations et diplômes des établissements d'enseignement supérieur ou, le cas échéant, de valider les procédures d'évaluation réalisées par d'autres instances ;
- d'évaluer, à leur demande, les établissements d'enseignement supérieur étrangers ;
- de produire des analyses et indicateurs à l'échelle nationale et internationale en s'appuyant sur les travaux de l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST), département du Hcéres.
- de contribuer à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique, observer les pratiques et accompagner les acteurs dans la mise en oeuvre de leurs obligations, en s'appuyant sur l'Office français d'intégrité scientifique (Ofis), département du Hcéres.

Le Hcéres est administré par un collège composé de 30 membres, dont le président. À ses côtés, siègent le Conseil d'orientation scientifique de l'OST et le Conseil de l'intégrité scientifique.

Le Hcéres est organisé en 8 départements, dont 4 départements d'évaluation, un département Europe et International, un département du système d'information, ainsi que les départements OST et l'Ofis, encadré par un secrétariat général.

CONTEXTE

Au sein du Hcéres, le département d'évaluation des coordinations territoriales (DECT) est en charge de l'évaluation des coordinations territoriales, qu'elle qu'en soit la forme juridique (Communautés d'universités et établissements ou associations à un établissement chef de file, ou autres formes possibles), et des universités. Il assure ses missions en lien avec les autres départements d'évaluation du Hcéres, et en particulier avec le département d'évaluation des établissements (DEE), chargé de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur hors universités, et des organismes de recherche.

Le DECT comprend 3 chargés de projet de catégorie A, et 4 conseillers scientifiques, chercheurs ou enseignants-chercheurs, collaborateurs non permanents à temps plein ou partiel placés auprès de la directrice.



Pour mener à bien ses évaluations, le DECT fait appel à des experts enseignants-chercheurs ou chercheurs français ou étrangers ayant une expérience dans le domaine de la gouvernance des établissements et/ou des regroupements d'établissements, des représentants du monde socio-économique, à des spécialistes de la mise en œuvre de politiques publiques territoriales, à des cadres administratifs de haut niveau ainsi qu'à des étudiants.

Outre son cœur de métier dédié à l'évaluation des coordinations territoriales et des universités, le DECT est un département transversal de coordination au sein du Hcéres. A ce titre, il assure :

- la mise en cohérence et l'harmonisation des démarches d'évaluation et des outils méthodologiques associés au travers des différents départements ; il est chargé de coordonner la production des bilans de l'évaluation intégrée des coordinations territoriales.
- la mise au point de sessions et de supports de formation à l'évaluation intégrée et principes d'assurance qualité.

LES MISSIONS ET ACTIVITÉS

Le (la) conseiller(e) scientifique est un collaborateur du Hcéres.

En binôme avec un (une) chargé(e) de projet, il (elle) est chargé(e) de l'organisation des évaluations organisées par le DECT, en suivant les modalités définies par le Hcéres et plus particulièrement les référentiels adoptés par le collège du Haut conseil. Il (elle) contribue aussi à la réflexion méthodologique du Haut Conseil, dans la perspective de l'amélioration constante de la qualité de ses évaluations.

L'activité du (de la) conseiller(e) scientifique comprend la présence au Hcéres, la participation à des réunions au Hcéres, la préparation amont de la caractérisation du site ou de l'université, la lecture des rapports d'évaluation, la préparation et la participation à la réunion présentant les attendus de l'établissement évalué, la participation au choix des experts et présidents des comités d'évaluation ainsi que leur formation.

Il est également présent le premier jour de visite de l'université ou du regroupement d'établissements.

Il assiste le président de comité lors de l'élaboration des bilans de l'évaluation intégrée des coordinations territoriales.

Enfin, il participe aux activités des groupes de travail mis en place au Hcéres.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

Enseignant(e)-chercheur (-se) ou chercheur(e) ayant exercé un poste de gouvernance dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

- capacités organisationnelles ;
- qualités d'animation d'un groupe dans le cadre d'échanges institutionnels ;
- une expérience au sein du Hcéres en tant qu'expert serait un plus.

CANDIDATURE

Adresser d'ici le 12 novembre CV et lettre de motivation par courriel à Nelly DUPIN, secrétaire générale à l'adresse : sg@hceres.fr, tel 01 55 55 62 55 et copie à dir.coordination@hceres.fr

Lieu : Paris, 13e arrondissement (métro Bibliothèque François Mitterrand/T3A – Avenue de France/RER C).